**Communiqué de presse**

**EMBARGO 31/01/25**

**Le Ministre de l’Agriculture, David Clarinval, annonce le lancement de la campagne de vaccination contre la langue bleue avec le SPF Santé et l’AFSCA**

*Bruxelles, le 31 janvier 2025*

Face aux difficultés rencontrées par les éleveurs, durement touchés par la maladie de la langue bleue en 2024, le Ministre de l’Agriculture, **David Clarinval**, a pris la décision, le 23 octobre dernier, de **rendre obligatoire la vaccination de tous les bovins et moutons** contre les trois virus concernés. Pour accompagner cette mesure, le Ministre avait débloqué **un budget de 40 millions d’euros**, approuvé par le Parlement le 20 décembre, afin de soutenir les éleveurs. Aujourd’hui, le cadre législatif étant finalisé, la campagne de vaccination obligatoire est officiellement lancée.

### ***Une organisation rigoureuse pour accompagner les éleveurs***

Tout est mis en place pour que les éleveurs puissent envisager l’avenir plus sereinement. Les arrêtés royaux instaurant l’obligation vaccinale ont été publiés fin janvier, ouvrant la voie au déploiement concret de la campagne. Cette dernière a fait l’objet d’une **concertation étroite avec les représentants du secteur et les vétérinaires**.

* **Un courrier individuel** a été envoyé aux **45 000 détenteurs concernés**, détaillant les modalités de vaccination.
* **Les vétérinaires** ont également reçu une communication officielle précisant leur rôle dans cette campagne. Leur collaboration est essentielle, car **la subvention gouvernementale ne sera accordée que via un vétérinaire agréé**.
* **Un site internet dédié**, [www.btv-ehdv.be](http://www.btv-ehdv.be), centralise toutes les informations pratiques et sera régulièrement mis à jour.
* **Une cellule d’information** a été mise en place pour répondre aux questions des éleveurs via une adresse mail spécifique.
* **ARSIA et DGZ**, associations régionales de lutte, participent activement à l’organisation et ont notamment animé des **webinaires** en janvier, dont les enregistrements restent disponibles en ligne.

 Un suivi constant est mené avec les laboratoires pharmaceutiques afin d’assurer la disponibilité des millions de doses nécessaires.

### ***Une vaccination déjà bien entamée***

Depuis janvier 2024, **379 522 doses de vaccin contre la BT sérotype 3** ont été enregistrées dans Sanitel pour les bovins, ainsi que **23 687 contre le sérotype 8** et **plus de 14 000 contre l’EHD**.
Pour les ovins, **83 928 vaccinations ont été réalisées contre la BT sérotype 3** et **6 899 contre le sérotype 8**.

Avec cette mobilisation nationale, le gouvernement, les éleveurs et les vétérinaires unissent leurs efforts pour **protéger durablement les cheptels et limiter l’impact économique et sanitaire de la maladie**.

### ***Points clés de la campagne :***

* **Qui doit faire vacciner ses animaux ?**
Tout détenteur ou éleveur de bovins et de moutons, qu’il soit professionnel ou amateur, qu’il possède un ou deux animaux ou un grand troupeau, que l’élevage soit traditionnel ou biologique.
* **Quels animaux sont concernés ?**
Tous les bovins et ovins nés avant le 1er janvier 2025 doivent être vaccinés.
* **Quelle est la durée de la campagne de vaccination obligatoire ?**
La campagne commence en janvier et se termine le 1er juin 2025, date limite avant laquelle les animaux doivent être vaccinés.
* **Quel soutien financier ?**
Une aide de 23,50 € par bovin vacciné et de 7,00 € par mouton est prévue pour les éleveurs, sous réserve d’une vaccination complète avant le 1er juin 2025.
* **Où s’informer ?**
Un site dédié, [www.btv-ehdv.be](file:///C%3A%5CUsers%5Cdelara.POUYA%5CAppData%5CLocal%5CMicrosoft%5CWindows%5CINetCache%5CContent.Outlook%5C75M0T7SN%5Cwww.btv-ehdv.be), regroupe toutes les informations pratiques et sera régulièrement actualisé.

La réussite de cette campagne nationale est un véritable défi pour protéger les élevages contre des pertes économiques et sanitaires. Éleveurs, vétérinaires et autorités doivent s’allier pour garantir son succès.

David Clarinval rappelle l’importance de cette campagne : « *Je tiens à féliciter les éleveurs et les vétérinaires pour leur mobilisation exemplaire face à la maladie de la langue bleue. Grâce à leur engagement, la campagne de vaccination est en bonne voie. Les vétérinaires seront particulièrement attentifs à l’enregistrement des vaccinations dans Sanitel, un élément clé pour assurer un suivi rigoureux. La vaccination est le seul moyen efficace de protéger nos cheptels et d’éviter de nouvelles pertes. J’appelle donc tous les éleveurs concernés à prendre les dispositions nécessaires au plus vite.*»

**Plus d’informations sur ces maladies**

[**Fièvre Catarrhale Ovine**](https://www.health.belgium.be/fr/campagne-de-vaccination-2025#:~:text=Au%20cours%20de%20l'%C3%A9t%C3%A9,en%20place%20d%C3%A8s%20janvier%202025.)

[**Maladie Hémorragique Epizootique**](https://www.health.belgium.be/fr/campagne-de-vaccination-2025-0#:~:text=La%20maladie%20h%C3%A9morragique%20%C3%A9pizootique%20(MHE,infection%20que%20d'autres%20ruminants.)